

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Séance plénière du
vendredi 25 janvier 1991**

SOMMAIRE

	Pages
PROPOSITIONS DE RESOLUTION ET D'ORDONNANCE	44
Prise en considération. — <i>Orateur</i> : Mme de T'Serclaes	44
QUESTION ORALE	
— Question orale de M. Moureaux à MM. Chabert et Thys, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant «la représentation philosophique des orateurs inscrits à la conférence-débat du Forum de la Santé du 5 février 1991».	44

**Verenigde Vergadering van
de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Plenaire vergadering van
vrijdag 25 januari 1991**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE EN ORDONNANTIE	44
Inoverwegingneming. — <i>Spreker</i> : mevrouw de T'Serclaes	44
MONDELINGE VRAAG	
— Mondelinge vraag van de heer Moureaux aan de heren Chabert en Thys, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende «de filosofische vertegenwoordiging van de sprekers op het Gezondheidsforum van 5 februari 1991».	44

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 18 h 25.*

De vergadering wordt geopend om 18 u. 25.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 25 janvier 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 25 januari 1991 geopend.

**PROPOSITIONS DE RESOLUTION
ET D'ORDONNANCE**

Prise en considération

**VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE
EN ORDONNANTIE**

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de :

— la proposition de résolution (M. Vandebussche) relative à l'utilisation du prénom et du nom dans toutes les publications du Collège réuni (n° B-17/1 — 90/91).

Pas d'observation? (*Non.*)

Renvoi aux Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales.

— la proposition d'ordonnance (Mme de T'Serclaes) visant à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale (n° B-22/1 — 90/91).

Pas d'observation? (*Non.*)

Renvoi à la Commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van :

— het voorstel van resolutie (de heer Vandebussche) in verband met het gebruik van de voornaam en de naam in alle publikaties van het Verenigd College (nr. B-17/1 — 90/91).

Geen opmerking? (*Neen.*)

Verzonden naar de Verenigde Commissies voor Volksgezondheid en voor de Sociale Zaken.

— het voorstel van ordonnantie (mevrouw de T'Serclaes) ter opstelling van een jaarverslag over de armoede in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest (nr. B-22/1 — 90/91).

Geen opmerking? (*Neen.*)

Verzonden naar de Commissie voor de Sociale Zaken.

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, je voudrais remercier l'ensemble des chefs de groupe de la majorité et de l'opposition qui ont bien voulu contresigner ma proposition d'ordonnance, montrant ainsi que le problème de la lutte contre la pauvreté dépasse de loin les clivages politiques. (*Applaudissements.*)

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Moureaux.

Aan de orde is de mondelinge vraag van de heer Moureaux.

QUESTION ORALE DE M. MOUREAUX A MM. CHABERT ET THYS, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT «LA REPRESENTATION PHILOSOPHIQUE DES ORATEURS INSCRITS A LA CONFERENCE-DEBAT DU FORUM DE LA SANTE DU 5 FEVRIER 1991»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MOUREAUX AAN DE HEREN CHABERT EN THYS, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE «DE FILOSOFISCHE VERTEGENWOORDIGING VAN DE SPREKERS OP HET GEZONDHEIDSFORUM VAN 5 FEBRUARI 1991»

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux pour poser sa question.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, le 5 février prochain, la Commission communautaire commune organisera la première conférence-débat du Forum de la Santé qui abordera tous les aspects liés à la profession d'infirmière.

J'ai relevé que la participation à cette conférence est totalement déséquilibrée sur le plan philosophique. Les membres du Collège réuni pourraient-ils m'exposer les critères qu'ils ont retenus pour le choix des différents intervenants à cette conférence?

La Région de Bruxelles-Capitale jouit d'une tradition de convivialité et de juste équilibre entre les tendances philosophiques, idéologiques et communautaires. Les membres du Collège réuni ne pensent-ils pas que toutes les autorités publiques, y compris la Commission communautaire commune, se doivent de respecter un juste équilibre entre les différentes tendances philosophiques lors des manifestations officielles? Peuvent-ils s'engager à respecter à l'avenir, de manière concrète, la diversité des convictions des Bruxellois?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, membre du Collège réuni.

M. Thys, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, à l'interpellation de notre Collègue, M. Serge Moureaux, je tiens à souligner que le Ministre Chabert et moi-même sommes, comme lui, préoccupés par le respect du pluralisme et d'un juste équilibre entre les différentes tendances philosophiques et communautaires.

Cette attention porte non seulement sur les subventions que nous accordons aux institutions, comme nous l'avons concrètement présenté dans le budget de la Commission communautaire commune, mais également dans une volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés par la Politique de Santé, comme cela se fera prochainement lors de l'installation du Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes.

Nous devons cependant constater que pour l'organisation de ce premier Forum de la Santé, la plupart des communications qui seront présentées émanent d'institutions qui se situent dans la mouvance chrétienne.

Lorsqu'en mai dernier, nous avons choisi de consacrer le premier Forum de la Santé à la proposition d'infirmière, nous avons pris l'initiative de réunir les représentants des deux principales fédérations de pouvoirs organisateurs des hôpitaux, l'association des établissements publics de soins et la coordination bruxelloise des institutions sociales et de santé.

Dès les premières réunions de travail qui ont eu lieu avec nos cabinets, ces partenaires se sont montrés vivement intéressés à l'idée de présenter des expériences de motivation ou de valorisation du travail infirmier. Ils ont eux-mêmes pris des contacts avec d'autres institutions ou associations susceptibles de contribuer à l'organisation de la journée.

Après maintes démarches de ces partenaires et de nos collaborateurs, nous avons reçu, au moment d'arrêter la liste des intervenants en octobre, quatorze propositions de communication, dont douze émanaient d'institutions de la mouvance chrétienne.

Nous avons dès lors tenu et veillé à ce que, malgré les délais, le pluralisme de ce forum soit, autant que possible, respecté, en proposant à la présidente de l'association des établissements publics de soins d'assumer la présidence de la matinée et nous lui sommes gré d'avoir bien voulu accepter, malgré les circonstances difficiles.

Le second Forum de la Santé, qui se déroulera à la fin de l'année, abordera la problématique bruxelloise de la politique

de santé mentale, dans le prolongement de l'étude que le collège réuni a commandée en avril dernier.

Pour préparer ce second Forum de la Santé, nous avons demandé au comité scientifique, qui se réunit mensuellement pour assurer le suivi de cette étude, de proposer des axes de réflexion et la composition du panel des intervenants.

Nous veillerons, bien naturellement, à ce que le juste équilibre auquel M. Serge Moureaux fait référence soit respecté, dans la mesure où ce comité scientifique associe l'ensemble des fédérations des pouvoirs organisateurs concernés par la politique de santé mentale, tant dans le secteur hospitalier qu'extra-hospitalier.

Je confirme que le Ministre Chabert et moi-même, ainsi que l'ensemble des membres du Collège, estimons, comme l'honorable intervenant, que la Région de Bruxelles doit poursuivre cette grande tradition de convivialité et de juste équilibre entre les tendances philosophiques, idéologiques et communautaires. Nous nous engageons, de manière concrète, à ce que soit assurée à l'avenir la diversité des convictions des Bruxellois.

Ceci doit être considéré comme un élément qui nous a quelque peu échappé.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, je conclus de la réponse du Ministre que cet accident est le premier et le dernier.

M. Thys, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — J'achève mon intervention en disant que toutes les démarches avaient été accomplies et que l'erreur que nous avons commise, nous ne le nions pas, est de n'avoir pas suffisamment été attentifs, au moment où les intervenants se sont inscrits, à relancer des contacts dans la mouvance en question.

Je dis très clairement que cet incident constitue une petite erreur de parcours, à ne plus commettre.

M. le Président. — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

— *Le séance est levée à 18 h 35.*

De vergadering wordt gesloten om 18 u. 35.